

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marianne Charette

<https://www.cadre21.org/membres/98ada3d8cd64922cc5616059>

Date d'obtention : 2022-10-27 15:11:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toutes les étapes sont importantes, elles doivent être suivies à la lettre ainsi que de bon ordre pour permettre une bonne utilisation du protocole Sexto. Les étapes de la méthode Sexto expliquent bien quand chaque partenaire doit être impliqué dans la situation. L'aide-mémoire avec les étapes permet de se référer rapidement et de pouvoir se mettre en action rapidement aussi, ce qui est important pour préserver l'intégrité de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de suivre les étapes, de s'assurer d'avoir les informations de tout le monde impliqué dans la situation (victime, témoins et instigateur).

Il est primordial d'agir rapidement pour s'assurer qu'il y a un arrêt à la propagation des images ou pour arrêter la fausse information qui peut circuler. Il est important aussi de rassurer la victime et préserver l'identité des personnes impliquées dans la situation de sextage, confidentialité avant tout. L'intervenant ne doit pas regarder les photos pour ne pas se criminaliser à son tour. Dans le cas impulsif ou malveillant, la police doit être appelée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Discuter avec la victime de ce qui s'est passé, car ça peut rendre la personne vulnérable et avoir peur. Il y a plusieurs choses à prendre en considération, malgré l'approche bienveillante, la victime peut ne pas vouloir collaborer puisqu'elle a peur ou ne veut pas que ça dégénère davantage. Cette étape est cruciale, car justement pour le bien-être de la victime, il est dans son intérêt de collaborer pour justement arrêter le tout. C'est à l'intervenant de lui faire comprendre qu'elle peut avoir confiance et qu'à la suite du protocole Sexto, le tout peut s'arrêter.